

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE
POUR LA REALISATION DE LA COUVERTURE DE TROIS COURTS DE TENNIS
DE PLEIN AIR AUX TOURNELLES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de Yerres possède des atouts non négligeables en matière de tennis de plein air. Le potentiel des joueurs recensés cette année s'élève à 500 unités, pour le Tennis Club Yerrois et 250 pour le Tennis Club du Parc.

Mise à part une bulle-gymnase servant tout à la fois au Lycée Louis Armand et au Collège Guillaume Budé, la ville ne possède aucune installation couverte pour la pratique du tennis.

Le projet s'articule autour d'une programmation de couverture de 3 courts de plein air au tennis des Tournelles. Cette couverture par bulle pourrait s'implanter sur ce site, sur une période allant d'octobre à fin avril.

Le montage financier d'une telle opération s'élèverait à ce jour à 1.200.000 F T.T.C. environ. Le Conseil Général pourrait, à partir d'un dossier de subvention, financer ce projet à hauteur de 390.720 F H.T. plafonnés, soit "40 % plafond".

Le Tennis Club Yerrois est décidé pour sa part, à prendre en charge une participation de 25 % du coût total du projet, soit environ 300.000 F.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du Maire

APRES en avoir délibéré

A l'unanimité,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation de la couverture par bulle de trois courts de tennis de plein air aux Tournelles.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

révisé exécutoire par le Maire compte
de la délibération du Conseil Municipal
7 Avril 1995 et de la publication
4 Avril 1995

Maire,

POUR LE MAIRE :

PAR DÉLÉGATION

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

MAIRIE D'YERRES
LE MAIRE,

REÇU LE

07. AVR. 1995

SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

Marc LUCAS.